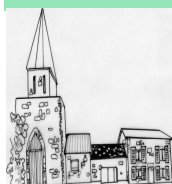


Mai
2014

budgets 2014



S
A
P
I
N
T
D
E
N
I
S
B
U
D
G
E
T
M
U
R
S



Le mot du Maire

L'équipe municipale, élue le 23 mars dernier, vous remercie de la confiance que vous lui avez témoignée. Le dynamisme et l'expérience des uns et des autres garantissent une gestion rigoureuse au service de tous.

Sans plus attendre et avec détermination, nous nous sommes mis au travail dans la continuité des projets déjà engagés.

D'ores et déjà nous avons voté le budget à l'unanimité, sans augmentation des tarifs des services et des taux des impôts communaux.

Vous trouverez dans ce bulletin « *spécial impôts* » les chiffres essentiels pour 2014.

Madame, Monsieur, soyez assurés de l'implication et du dévouement de votre équipe municipale.

Bernard POUSSIN

Les dates à retenir

- **14 juin** : L'association Léon et Denis propose un voyage dans le Lot aux familles des communes de Masléon et de Saint Denis des Murs. Il reste quelques places.
- **15 juin** (date limite) : Pensez à vous inscrire au 7^{ème} concours de fleurissement à l'aide du bulletin ci-joint.
- **21 juin** : Fête de la musique organisée par Les Troubadours de la Combade, rendez-vous à la salle polyvalente à partir de 20h30.
- **22 juin** : Le 8^{ème} rallye historique des mille sources va emprunter le réseau routier de la commune (Le Grand Bur, Les Roussarias, La Boissière, La Croix de l'Arbre, Le Bourg, Le Pont du Râteau) dans le respect du code de la route.

Site Internet : <http://www.saintdenisdesmurs.fr>
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr

Comité de rédaction Christelle LENIAUD

Michelle MONDIT

Laetitia ROUVEIX

Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT



LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2014

A la réunion du conseil municipal du 18 mars, l'équipe sortante a voté les comptes administratifs et les affectations de résultat de l'année 2013. Lors de la séance du 24 avril, la nouvelle équipe a voté les budgets primitifs 2014.

Comptes administratifs 2013 votés à l'unanimité le 18 mars 2014.

· Budget communal : Le compte administratif dégage un besoin de financement de la section d'investissement de 39 640,74 € et un excédent de fonctionnement de 128 929,54 € qui a été affecté en totalité à la section investissement du budget primitif 2014.

· Budget annexe de l'eau : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 12 273,07€ qui a été réparti comme suit : 7 709,27 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 4 563,80 € affecté en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2014.

Budgets primitifs 2014 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales le 24 avril.

· Budget communal : Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 462 009 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 350 343 € avec un virement de la section de fonctionnement de 62 998 €

· Budget annexe de l'eau : Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 73 893 € et de 57 191 € pour la section investissement. Du 1er mars 2014 au 28 février 2015, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis. Le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

· Les taux d'imposition (part communale) pour 2014 sont identiques à ceux de 2013 et inchangés depuis 2011. Seules les taxes d'imposition fixées par l'Etat sont augmentées de 0,9%.

Taxe d'habitation à 15,00 %, taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %, taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 462 009 €

Dépenses : 462 009 €

Produits de service des domaines : Virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	50 232 €	Charges générales : Energie, combustibles, réparation voirie, fourniture (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, fêtes et cérémonies, téléphone, etc.	117 990 €
Impôts et taxes : Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (216 794 €), autres (39 435 €).	256 229 €	Charges du personnel : Rémunération du personnel, cotisations aux organismes.	187 608 €
Dotations et subventions : Dotations, compensation (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI Masléon.	141 760 €	Autres charges de gestion : Subventions versées aux associations, participations à différents organismes, indemnités des élus, transport scolaire, ordures ménagères, etc.	59 260 €
Autres recettes : Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente, logement de l'ancienne poste), produits exceptionnels, dons.	13 788 €	Autres charges : Dépenses imprévues, dotations aux amortissements, annulation titres, etc.	26 553 €
		Charges financières : Intérêts d'emprunt.	7 600 €
		Virement section investissement.	62 998 €

↪ Section d'investissement

Recettes : 350 343 €

Dépenses : 350 343 €

Recettes financières : Excédent de fonctionnement (128 929 €), FCTVA (1 500 €), taxe urbanisme (3 132 €).	147 065 €	Dépenses d'équipement : Plan d'urbanisme, voiries, pose bordures trottoirs, acquisitions diverses, logiciels, éclairage public, bâtiment matériel cantonniers, etc.	308 307 €
Recettes d'ordre : Virement de section de fonctionnement (62 998 €) et amortissement (6 741 €).	69 739 €		
Recettes d'équipement : Subventions (32 290 €), prêt à taux bonifié CG (4 600 €)	36 890 €	Dépenses financières : Remboursement capital emprunt, caution logement.	42 036 €
Résultat reporté 2013 : 73 779 € et restes à réaliser (22 870 €).	96 649 €		

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2014

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 73 893 €

Dépenses : 73 893 €

Produits de service des domaines Vente de l'eau (66 450 €), autres produits (50 €).	66 500 €	Charges générales : Lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, impôts taxe, entretien et réparations, etc.	22 609 €
Opération de transfert entre sections	2 830 €	Autres charges : Taxe agence de l'eau, dotations aux amortissements, etc.	19 447 €
Excédent antérieur reporté 2013	4 563 €	Charges financières : Intérêts emprunts	886 €
		Charges du personnel	27 000 €
		Virement section investissement.	3 951 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 57 191 €

Recettes : 57 191 €

Dépenses d'équipement (prévisions) : Transmetteur d'alarme, extension réseau d'eau, achat pompe, connecteur et capteur UV.	48 815 €	Recettes financières : Excédent de résultat reporté (31 571 €), FCTVA (350 €), excédent de fonctionnement (7 709 €).	39 630 €
Dépenses financières : Remboursement capital emprunt (5 546 €), amortissements subventions (2 830 €)	8 376 €	Recettes d'ordre : Virement de section de fonctionnement (3 951 €), divers amortissements (13 610 €).	17 561 €

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2014

Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent varier

BUDGET DE L'EAU

- Achat matériel : Pompe si besoin, capteur UV et connecteur, transmetteur d'alarme (12 860 €).
- Extension de réseau d'eau si besoin : 35 955 €

BUDGET PRINCIPAL avec les restes à réaliser de l'année 2013.

- Voirie : Pose bordures trottoirs (8 000 €), extension de réseau électrique par le SEHV (1 805 €).
- Acquisitions diverses :
 - Plan d'urbanisme PLU (15 106 €) et logiciel cadastre (300 €).
 - Equipements pour l'école : ordinateur portable, mobilier, imprimante, Wi-Fi (1 459 €).

- Equipements pour la salle polyvalente : tables, nettoyeur vapeur (3 000 €).
- Equipements pour le gîte : aspirateur, télévision (789 €).
- Autres équipements : aspirateur à l'atelier communal, ordinateur secrétariat mairie (1 286 €).
- **Travaux** :
 - Toiture vestiaire stade (5 000 €).
 - Bâtiment atelier pour stocker le matériel local communal : 93 020 € de restes à réaliser 2013 et 146 358 € pour la 2^{me} tranche.
 - Eclairage public : 27 000 €.

Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV (syndicat énergie Haute Vienne) et le Département.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
investissement	199 587	271 044	350 343	47 931	71 877	57 191
fonctionnement	429 892	434 747	462 009	83 684	82 258	73 893
total	629 479	705 791	812 352	131 615	154 135	131 084

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve les comptes administratifs du budget communal et budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 1,28% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux du bâtiment communal.
- Accorde une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation de la course cycliste du 10 mai au Chatenet.

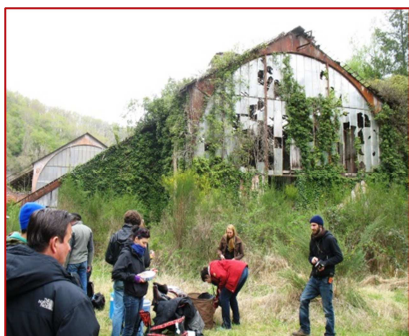
Séance du 8 avril

Cette séance a été consacrée à l'installation du Conseil Municipal. Les diverses commissions ont été mises en place. Les délégués et correspondants aux différents organismes ont été désignés. Toutes ces informations seront plus largement étayées dans le prochain bulletin municipal qui paraîtra au cours de l'été.

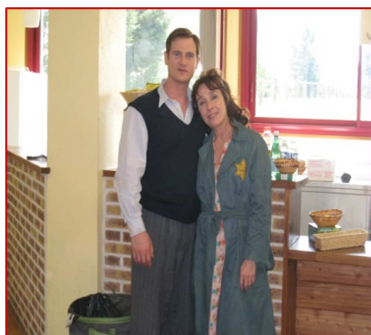
Informations :

« Un village Français » saison 6. Plus de photos du tournage sont visibles sur le site de la mairie : www.saintdenisdesmurs.fr

La salle polyvalente et les lieux de tournage (L'Usine et ses abords) ont été mis à disposition de l'équipe cinématographique d'« Un village Français, saison 6 » le 18 avril 2014.



Tournage de l'équipe à l'Usine



Axelle Maricq alias **Rita** et Nicolas Gob alias **Jean Marchetti** maquillés et habillés dans la salle polyvalente transformée en loge géante pour l'occasion !



Vedettes malgré eux : ces petits jumeaux de Châteauneuf la Forêt, se sont retrouvés dans les bras de leur maman Rita... le temps d'un épisode.

Séance du 24 avril

Au cours de cette séance, la nouvelle équipe municipale, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2014.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales.
- Accepte le renouvellement d'adhésion à l'ADM 87 (Association Départementale des Maires de la Haute-Vienne) moyennant une participation de 0,1907 € par habitant.
- Décide de l'exonération de la taxe d'aménagement sur les locaux artisanaux ainsi que les abris de jardin à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % pour les nouvelles constructions.

Informations :

Les journées du Patrimoine

Samedi 20 septembre, M. RIOU proposera une visite commentée du site de Villejoubert.